

Maturité spécialisée, domaine santé

Directives relatives au travail de maturité



Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

1. Généralités et cadre du travail de maturité

1.1 Champ d'application

Les présentes directives, établies par la Division santé-social-arts (DS2A) du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), définissent le cadre et les critères de suffisance du travail de maturité spécialisée (MSp) nécessaires à l'obtention du certificat de MSp, selon les bases légales en vigueur, soit :

- la Loi sur l'enseignement et la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et sur la formation continue du 1er octobre 2008;
- l'Ordonnance concernant la délivrance du certificat de l'Ecole de culture générale de Delémont du 31 octobre 2006;
- les Directives concernant l'organisation de la maturité spécialisée à la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation du 25 janvier 2012;
- le Règlement concernant le déroulement des études menant à la maturité spécialisée santé du 16 janvier 2012.

1.2 Cadre et attentes du travail de maturité

Le travail de maturité (ci-après TM) est un dossier écrit de 20 pages au maximum, annexes non comprises. Il est suivi d'une soutenance orale.

Dans le TM, l'étudiant développe de manière approfondie et documentée un thème en relation avec la seconde partie de son stage. Pendant celui-ci, l'étudiant tient un journal de bord dans lequel il consigne l'ensemble de ses observations et de ses réflexions. Ce journal de bord constitue une référence pour la rédaction de son travail de maturité. Il présente un caractère obligatoire, il sera rendu avec le TM.

Dans son TM, l'étudiant d'une part montre sa capacité à s'interroger face aux situations professionnelles rencontrées et à les problématiser, d'autre part il montre sa capacité à intégrer les contenus et les apports des modules complémentaires HE-ARC santé dans son travail à travers son analyse.

2. Objectifs et plan du travail

2.1 Objectifs

Le travail de maturité évalue si le candidat est capable de :

- observer et décrire l'institution;
- décrire et expliquer son rôle de stagiaire;
- mener une réflexion et analyser un cas pratique :
 - formuler une problématique;
 - expliquer les raisons de son choix;
 - présenter des pistes de compréhension de la problématique;
 - rédiger une conclusion mettant en évidence les acquis du stage et de l'année propédeutique santé;
- faire référence à des bases théoriques :
 - faire un lien entre théorie et pratique;
 - mobiliser les acquis théoriques du certificat de culture générale et des modules complémentaires de la HE-ARC SANTÉ.

2.2. Présentation du lieu de stage et rôle du stagiaire

Dans cette partie, l'étudiant devra, en une seule page, décrire de manière succincte le contexte socio-sanitaire cantonal de l'institution et son statut. Il décrit les responsabilités qui lui ont été confiées sous supervision et les activités qu'il a été amené à effectuer.

2.3. Plan du travail

Il reprend la structure décrite ci-dessous.

2.3.1. Introduction (1-2 pages)

Dans cette partie l'étudiant :

- présente son thème et sa motivation pour celui-ci;
- présente la ou les personne-s qu'il a suivie-es pendant son stage, en lien avec le thème du TM, et explique ce qui l'a amené à les choisir;
- expose ses attentes par rapport à sa pratique professionnelle dans cette institution.

2.3.2. Chapitre 1 : Le thème (max. 5 pages)

Dans cette partie, l'étudiant effectue une recherche approfondie autour de son thème. A travers différents ouvrages spécialisés et revues professionnelles, à l'aide de sites Internet judicieusement choisis et en utilisant les apports directs de son référent de stage, l'étudiant décrit son thème en partant tout d'abord de quelques généralités, il situe ainsi le sujet dans son contexte, puis de façon de plus en plus détaillées et de manières judicieusement documentées il présente une connaissance plus fine du sujet choisi.

2.3.3. Chapitre 2 : La rencontre : description et vécu (max. 5 pages)

Dans cette partie l'étudiant cherche des liens probants entre la ou les personne-s suivie-s et le thème développé précédemment et se limite à décrire ses observations. Il montre ainsi sa capacité à relier théorie et pratique. L'étudiant met aussi en évidence les liens entre les contenus théoriques exposés pendant les cours et la réalité de la vie professionnelle. Pour ce chapitre le journal de bord est un outil indispensable et précieux : c'est lui qui permettra de retranscrire ce qui a été observé au quotidien.

2.3.4. Chapitre 3 : Les réflexions sur les pratiques (max. 5 pages)

Dans cette partie, l'étudiant analyse la situation significative de son stage (lien entre thème et personne suivie) en expliquant ce qu'elle lui a permis de découvrir au travers de son vécu de stagiaire. Il présente ensuite les apports de sa pratique professionnelle et met en évidence ce qu'il en retire, en tant que stagiaire, par rapport à sa perception de la profession. Il indique en quoi le stage lui a été bénéfique et l'a confirmé dans son choix professionnel. Il décrit les difficultés rencontrées et précise les moyens mis en œuvre pour les surmonter.

2.3.5. Chapitre 4 : La conclusion (max. 3 pages)

Dans cette partie l'étudiant prend du recul par rapport à ce qu'il a vécu. Il porte un regard critique sur son travail ainsi que sur le déroulement de son stage. Il évalue son TM et, si nécessaire, il envisage des modifications. Il donne les perspectives pour un éventuel approfondissement.

2.3.6. Bibliographie

Toute source consultée doit être consignée dans cette partie : livres, revues, articles, sites Internet, DVD, vidéo, selon le guide de présentation des travaux de la HE-ARC SANTÉ.

Maturité spécialisée, domaine santé

Directives relatives au travail de maturité

2.3.7. Annexes

Parmi les annexes, doit figurer le journal de bord.

3. Forme et structure du travail

La forme et la structure du TM doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- le travail de maturité doit être mis en page selon une maquette informatique fournie par la HE-ARC SANTÉ ou, à défaut, selon la maquette téléchargeable sur le site Internet de la Division santé-social-arts ;
- le dossier compte au maximum 20 pages, et respecte scrupuleusement le plan décrit au point 2 ;
- un soin tout particulier est mis sur le français, un travail comportant trop de fautes devra être corrigé dans un délai fixé par l'enseignant responsable;
- le dossier est rendu en deux exemplaires, dont un seul relié, l'autre étant simplement agrafé en coin. Les pages ne sont imprimés qu'au verso. De plus, l'étudiant envoie au secrétariat de l'ECG une version informatique (format PDF) de la manière suivante :
 - le sujet/l'objet de l'e-mail doit être « APS-PP-Document d'évaluation »
 - Le fichier doit être renommé : NOM.Prénom_Module
(ex. : *DUJARDIN.Michel_PP*)
 - Les annexes, s'il y a en, doivent être renommées : NOM.Prénom_Module A1, 2, ...
(ex. : *DUJARDIN.Michel_PP A1, 2, ...*)

Les exigences décrites ci-dessous présentent un caractère obligatoire. Leur non-respect tout comme un plagiat ou une fraude entraîne un échec au TM.

4. Reddition et délais

La reddition du TM est fixée le lundi à 08h00 de la cinquième semaine qui suit la fin du stage spécifique, au secrétariat de l'ECG. Le calendrier précis est édité en début d'année par l'ECG et la HE-ARC SANTÉ. Le non-respect de l'échéance ci-dessus entraîne un échec au TM.

**Maturité spécialisée, domaine santé
Directives relatives au travail de maturité**

5. Evaluation

5.1. Modalités

Pour pouvoir soutenir son TM, le candidat doit avoir validé le stage intégré aux prestations complémentaires de la HE-ARC santé. Un échec des prestations complémentaires dû à une non-validation du stage rend le TM non recevable.

L'évaluation du TM est organisée selon les modalités générales suivantes :

- le travail est co-examiné et co-évalué entre l'enseignant ECG et l'expert HE-ARC SANTÉ;
- l'expert HE-ARC SANTÉ fonctionne comme personne-ressource pour le référent ECG et comme juré lors de la soutenance. Il assure le suivi du tutorat de la partie stage spécifique ;
- l'évaluation porte sur le dossier écrit et la soutenance orale ;
- la durée totale de la soutenance est de 30 minutes divisée en 2 parties : 15 minutes de présentation de la part du candidat et 15 minutes de questions de la part des examinateurs;
- le TM est évalué sur une échelle de 1 à 6, au demi-point ;
- le TM est considéré comme réussi si la note est égale ou supérieure à 4.

5.2. Critères d'évaluation

Le TM est évalué sur 40 points. Les critères d'évaluation sont présentés dans la grille ci-dessous et classés dans trois rubriques :

- Suivi du travail évalué par l'enseignant ECG (8 points)
- Travail écrit co-évalué par l'enseignant ECG et l'expert HE-ARC (22 points)
- Soutenance orale co-évalué par l'enseignant ECG et l'expert HE-ARC (10 points)

Maturité spécialisée, domaine santé

Directives relatives au travail de maturité

DIVSSA – FOR – DIR

LSU

Mise à jour : 30.08.2019

Critères généraux	Critères détaillés	I	S	B	Points
		0	1	2	
Suivi du TM					8
	<i>Autonomie</i>				
	1 Le candidat est capable d'évaluer sa progression et de faire appel aux personnes ressources en fonction de ses besoins.				
	<i>Références</i>				
	2 Les références choisies sont pertinentes et variées				
	<i>Investissement personnel</i>				
	3 Le journal de bord identifie les principaux éléments liés à l'élaboration du TM.				
	4 Le candidat a su par lui-même et sans rappel mettre en œuvre les conseils et recommandations donnés par l'enseignant chargé du suivi.				
Travail écrit					22
Forme	<i>Présentation</i>				
	1 La présentation générale est soignée (en particulier le TM est relié, la mise en page est adéquate et les illustrations sont de qualité)				
	2 Le travail est clairement structuré (selon plan)				
	<i>Langue</i>				
	3 La lecture du texte est fluide, le vocabulaire utilisé est spécifique et adéquat.				
	4 Le niveau de langue est correct (l'orthographe, la grammaire et la syntaxe sont l'objet d'une attention particulière)				
	<i>Citations, références</i>				
	5 Les conventions bibliographiques, des références et des notes de bas de page sont respectées selon les consignes de la maquette				
Contenu	<i>Problématique et méthodologie</i>				
	1 Le sujet est correctement délimité et le candidat s'est posé les bonnes questions				
	2 La démarche du travail et les choix méthodologiques sont pertinents et expliqués de manière compréhensible				
	<i>Gestion des connaissances et des sources</i>				
	3 La mise en évidence des apports théoriques et/ou de la formation pratique suivie est cohérente et appropriée				
	4 Les sources sont assimilées et présentées avec exactitude				
	<i>Analyse et esprit critique</i>				
	5 Les liens entre théorie et pratique sont clairement identifiés et exploités à des fins de compréhension et d'étude du thème choisi.				
	6 Le thème est mis en perspective selon différents points de vue et avec prise de distance (méta-position).				
	<i>Conclusion</i>				
	7 Les conclusions personnelles sont pertinentes et en rapport avec le thème et le questionnement initial. Les éléments sont exposés de façon synthétique.				
	8 La conclusion s'ouvre sur un prolongement éventuel et/ou une autocritique				
Soutenance orale					10
	<i>Présentation</i>				
	1 Le niveau de langue et le choix des termes utilisés sont adéquats.				
	2 Les axes principaux et l'aboutissement du travail sont mis en évidence.				
	<i>Réponses aux questions des experts</i>				
	3 Les questions sont correctement comprises et peuvent être reformulées par le candidat.				
	4 Les réponses sont pertinentes dans le cadre du thème étudié.				
	<i>Perspectives</i>				
	5 Les bénéfices personnels du TM sont identifiés dans l'optique d'un travail ultérieur et/ou d'un questionnement du projet professionnel.				

Maturité spécialisée, domaine santé

Directives relatives au travail de maturité

La plupart des critères sont évalués par une appréciation « insuffisant », « suffisant » ou « bien » et apportent alors respectivement 0, 1 ou 2 points au total du TM. Les autres critères sont simplement atteints (1 point) ou non (0 point).

La note finale, arrondie au demi-point le plus proche, est calculée en multipliant par 5 le total de points obtenus divisé par 40 et en ajoutant 1.

5.3. Remédiation

Si après la soutenance orale, l'enseignant ECG et l'expert HE-ARC SANTÉ constatent que la note finale est inférieure à 4 et qu'une suffisance pourrait être atteinte en améliorant le travail, alors un délai de remédiation d'une semaine au maximum est accordé au candidat.

L'enseignant ECG spécifie au candidat la date et l'heure à laquelle la version corrigée doit lui être rendue. Un non-respect de ce délai entraîne un échec au TM.

L'enseignant ECG évalue seul les corrections apportées. Après la remédiation, la note maximale est 4.

5.4. Echec au TM

En cas d'échec au TM, le module stage spécifique et TM doit être refait l'année suivante.

6. Encadrement

Pour le TM, 2 personnes sont directement concernées : le référent ECG et le tuteur HE-ARC SANTÉ. Les rôles de chacun sont définis ci-dessous.

6.1. Le référent ECG

- Il est le garant de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du TM.
- Il assure le suivi de l'étudiant et informe le directeur de la DS2A en cas de problèmes éventuels.
- Il assure les contacts avec le référent HE-ARC SANTÉ.
- Il supervise la réflexion conduisant au travail de maturité (personne ressource pour la bibliographie).
- Il encadre et conseille l'étudiant dans la réalisation de son travail de maturité.
- Il co-évalue avec le référent HE-ARC SANTÉ le travail de maturité.
- Il indique à l'étudiant, si besoin est, les remédiations à apporter à son travail et lui
- communique les dates fixées en accord avec le référent de la HE-ARC SANTÉ.

6.2. Le tuteur HE-ARC SANTÉ

- Il assure le lien avec le référent de l'institution de stage.
- Il co-évalue les objectifs et les prestations pratiques avec le référent de l'institution.
- Il co-évalue le travail de maturité.

Les présentes directives prennent effet pour l'année scolaire 2019-2020.